

2019 DFPE 196 : Réalisation de travaux dans la crèche 9 rue Jean Dolent 14^e - demande de subvention à l'Etat (70.000 euros) avec convention - Ministère de la Justice - Direction de l'administration pénitentiaire.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Prison de la Santé a fait l'objet d'un important chantier de réhabilitation/reconstruction qui a duré près de 4 ans. Le chantier achevé, la prison a rouvert ses portes début janvier.

Les modifications importantes des bâtiments et des fenêtres des cellules ont généré des problèmes de vues directes sur les espaces extérieurs de la crèche 9, rue Jean Dolent 14^e, située en vis-à-vis de l'enceinte sud de la prison. En effet, les nouveaux aménagements de la prison exposent davantage la terrasse aux vues au sein de la crèche.

Suite aux demandes formulées par les familles de l'arrondissement auprès de la Mairie du 14^e arrondissement, la Direction de l'Administration Pénitentiaire (Agence publique pour l'immobilier de la Justice - APIJ) a pris acte des problèmes générés par les nouveaux aménagements de la prison. L'APIJ, porteur du projet de reconstruction, a donc commandé une étude technique de co-visibilité assortie de propositions architecturales chiffrées visant à réduire les nuisances occasionnées à la crèche.

Après négociations avec l'administration pénitentiaire, l'État a consenti à supporter la totalité du financement des études et travaux afférents à la résolution des problèmes évoqués ci-dessus, par le biais d'une convention relative au versement d'une subvention d'investissement à la Ville, dont le montant maximum est fixé à 70.000 euros. L'aspect opérationnel des études, demandes d'autorisations administratives et travaux reviendra à la Ville.

Après vérification par les services techniques municipaux de la faisabilité technique et de l'estimation des coûts fournis par l'APIJ, et fixation du calendrier des travaux, il a été possible de finaliser le contenu de la convention à conclure entre le Ministère de la Justice et la Ville.

L'opération consiste à créer une structure pergola sur la terrasse de la crèche, située au 2^e étage, qui permettra d'occulter la visibilité depuis les cellules ; les travaux, dont le montant a été estimé à 57.523 euros TTC, hors revalorisation et coûts du bureau de contrôle technique et du coordonnateur SPS, seront exécutés à l'été 2019 et devraient durer deux semaines.

Le montant de la subvention sera recalculé en fonction du coût définitif des travaux réalisés, au vu des justificatifs attestant des dépenses réellement exécutées.

Je vous propose donc d'approuver les termes de la convention de subventionnement dont le texte est joint à la présente délibération, d'autoriser sa signature, et d'inscrire les recettes attendues au budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer de ce projet.

La Maire de Paris